

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 6 avril 2011

N° 44 / 2006 – 2011**Présidence de Mme Valérie Merino de Tiedra**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2011.
2. Communications du Bureau.
3. Communications de la Municipalité.
4. Rapport-préavis de la Municipalité :
 - N° 20/4.11 Demande d'un crédit de CHF 42'000.00 pour l'année 2011 et ajout d'une ligne au budget de CHF 50'000.00 par année en faveur des aménagements cyclables en Ville de Morges;
 - N° 22/4.11 Modification du règlement du Conseil communal – Commission permanente des pétitions – Réponse à la motion Jean-Hugues Busslinger.
5. Préavis de la Municipalité :
 - N° 19/4.11 Demande d'un crédit de CHF 774'000.00, soit de CHF 42'000.00 en 2011 pour le remplacement du fourgon de transport à la Direction du patrimoine, de CHF 512'000.00 en 2012 pour le remplacement du camion-grue équipé d'un crochet-lift à bennes (CHF475'000.00) et l'acquisition d'une fourgonnette/monospace des services techniques (CHF 37'000.00) et de CHF 220'000.00 en 2013 pour le remplacement de la balayeuse de route à la Direction des infrastructures et énergies;
 - N° 21/4.11 Modification du règlement pour la Municipalité concernant les exigences pour le suivi des participations communales.
6. Rapports de commissions :
 - N° 13/3.11 Demande d'un crédit de CHF 524'000.00 TTC pour l'entretien du réseau routier, la pose de la fibre optique et l'amélioration de la mobilité douce aux avenues de la Gottaz (Est) et Henri-Monod – Reprise de la discussion;

- N° 18/4.11 Demande d'un crédit de CHF 500'000.00, subsides non déduits, pour la rénovation des terrains de sport communaux de Beausobre et Chanel.
7. Motion Jean-Jacques Aubert "Encourager l'usage de la voiture électrique par la mise à disposition de bornes de recharges" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
 8. Motion Rémy Delalande "Pour l'adoption d'un nouveau règlement de Police, ainsi que la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour prévenir la mendicité et le désœuvrement en ville de Morges" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
 9. Motion Frédéric Ambresin "Pour plus de transparence dans nos débats" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
 10. Motion du Groupe SVI "Donnons-nous les moyens de concrétiser le Plan d'agglomération Lausanne-Morges en partenariat avec le Schéma directeur de la région morgienne et les communes" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
 - 11a. Projet de décision de Laurent Pellegrino demandant à la Municipalité "de reprendre, sans plus attendre, les négociations avec les propriétaires en vue de la réalisation d'un parking public souterrain de 2 étages aux Charpentiers-Nord" - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
 - 11b. Interpellation Pierre Marc Burnand "A propos du devoir d'information, du devoir de transparence et du devoir de sérénité de la Municipalité à l'égard du Conseil communal" – Réponse de la Municipalité.
 12. Interpellation Pascal Gemperli "Vente du P'tit train à la Ville de Rabat – sur des bons des rails ?" – Dépôt et développement.
 13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
 14. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.
 14 sont absents,
86 sont présents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

Roger CHRISTINAT, Mustapha CADIR, Okkes CADIR, Frederico DA CAMARA NERY, Eric DECOSTERD, Katharina DELLWO BAUER, Philippe DERIAZ, Alexandre JAQUINET, Caroline JOBIN, Ertan ÖZBATUR

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**)

Carlos ARIAS, Louis BURGBACHER, Metin SAHIN, Pierre TONDA

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 9 mars 2011.

2. Rapport-préavis de la Municipalité

N° 20/4.11 *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 42'000.00 pour l'année 2011 et ajout d'une ligne au budget de CHF 50'000.00 par année en faveur des aménagements cyclables en Ville de Morges;

N° 22/4.11 *Administration générale*

Objet : Modification du règlement du Conseil communal – Commission permanente des pétitions – Réponse à la motion Jean-Hugues Busslinger.

3. Préavis de la Municipalité

N° 19/4.11 *Direction des infrastructures et énergies*
Direction du patrimoine

Objet : Demande d'un crédit de CHF 774'000.00, soit de CHF 42'000.00 en 2011 pour le remplacement du fourgon de transport à la Direction du patrimoine, de CHF 512'000.00 en 2012 pour le remplacement du camion-grue équipé d'un crochet-lift à bennes (CHF475'000.00) et l'acquisition d'une fourgonnette/monospace des services techniques (CHF 37'000.00) et de CHF 220'000.00 en 2013 pour le remplacement de la balayeuse de route à la Direction des infrastructures et énergies;

N° 21/4.11 *Municipalité en corps*

Objet : Modification du règlement pour la Municipalité concernant les exigences pour le suivi des participations communales.

4. Rapports de commissions

N° 13/3.11 *Direction des infrastructures et énergies*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 524'000.00 TTC pour l'entretien du réseau routier, la pose de la fibre optique et l'amélioration de la mobilité douce aux avenues de la Gottaz (Est) et Henri-Monod.

N° 18/4.11 *Direction des espaces publics*
Direction du patrimoine

Objet: Demande d'un crédit de CHF 500'000.00, subsides non déduits, pour la rénovation des terrains de sport communaux de Beausobre et Chanel.

5. Détermination de la Municipalité sur la motion de M. Rémy Delalande "Pour l'adoption d'un nouveau règlement de Police, ainsi que la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour prévenir la mendicité et le désœuvrement en Ville de Morges"
6. Détermination de la Municipalité sur le projet de décision de M. Laurent Pellegrino demandant à la Municipalité "de reprendre, sans plus attendre les négociations avec les propriétaires en vue de la réalisation d'un parking public souterrain de 2 étages aux Charpentiers-Nord" – document reçu par mail le 4 avril 2011.
7. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Pierre Marc Burnand "A propos du devoir d'information, du devoir de transparence et du devoir de sérénité de la Municipalité à l'égard du Conseil communal" – document reçu par mail le 4 avril 2011.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2011

La secrétaire apporte une modification en p. 945 : Mme Giuseppina Bieri est annoncée comme non excusée alors qu'elle s'était excusée. Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité avec remerciements à Mme Alice Sonnenberg, secrétaire suppléante.

2. Communications du Bureau

Les dépouillements du 13 mars et du 6 avril 2011 se sont bien déroulés et les résultats affichés dans les temps au pilier public. La Présidente félicite les Municipaux, Municipales, Conseillers et Conseillères qui ont été élus. Elle remercie la secrétaire, les membres du bureau, les Conseillers, Conseillères, citoyens et citoyennes qui ont pris part à ces journées.

M. le Préfet Georges Zünd a transmis les diverses dates d'assermentation pour la législature 2011-2016 :

- Lundi 27 juin à 17h00 à Beausobre : assermentation des nouveaux membres du Conseil communal,
- Mardi 28 juin à 20h00 à Beausobre : assermentation des représentants du Conseil communal au sein de l'ASIME,
- Jeudi 30 juin à 19h30 à Reverolle : assermentation des déléguées à l'ERM.

La Présidente rappelle également que le dernier Conseil communal de la législature aura lieu le mercredi 29 juin à La Longeraie à 19h.

Le 12 avril prochain, les citoyens auront l'occasion de rencontrer Mme Micheline Calmy-Rey, Présidente de la Confédération, au Casino à 19h00. Cet événement sera suivi d'une partie conviviale.

Mme Anne Stern-Grin du Groupe SVI a donné naissance à un petit Guillaume le 2 mars dernier. La Présidente félicite les parents et leur souhaite beaucoup de bonheur.

La Présidente a reçu une demande de dons de l'Aide Sanitaire Suisse aux Palestiniens. Les Membres du Conseil intéressés peuvent prendre connaissance de ce courrier en fin de séance.

Une annonce paraîtra prochainement pour repourvoir le poste d'huissier-suppléant dans le Journal de Morges et éventuellement dans le 24 Heures.

En allant sur le site de la Ville de Morges, la Présidente a constaté que les résultats de l'élection au Conseil communal n'étaient déjà plus accessibles 10 jours après le dépouillement. Les autorités communales n'étant pas uniquement représentées par la Municipalité mais également par le Conseil communal, elle a demandé à M. Stella de remettre ces résultats sur ce site.

3. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO explique que depuis plusieurs années, le poste de chef de service de la Sécurité sociale et de Directeur du Centre social régional est occupé par le même collaborateur qui répartit son temps de travail en 2 temps partiels. Or, le volume de travail n'a cessé de croître aussi bien pour la région que pour la Ville de Morges.

Par ailleurs, des nouveaux défis sont à venir :

- l'ARASMA va devenir, en juin 2011, l'ARASMAC et intégrer 22 communes supplémentaires, portant le nombre de communes à 69 et une agence d'assurances sociales à Cossonay,
- les projets de Morges en terme social sont ambitieux :
 - politique de la jeunesse
 - politique du logement
 - suivi des associations subventionnées, meilleure coordination et plus de clarté dans la politique de subventionnement
 - politique intergénérationnelle
 - accueil de l'enfance, pré et parascolaire

De plus, suite au souhait de Mme Edith Corbaz, cheffe de service de l'Office de l'administration scolaire, à prendre une retraite anticipée au 31 août 2011, la Municipalité a jugé opportun de ramener les tâches scolaires et parascolaires dans le Service jeunesse au vu des synergies à développer.

Ces différents constats ont amené la Municipalité à porter le poste de chef(fe) du Service jeunesse et sécurité sociale à 100 %.

Ce poste sera financé par le rapatriement au sein de la commune du 50% du poste de chef de service et par le 40% du poste d'adjoint de direction de l'ARASMA, postes actuels qui étaient financés par la Ville, auxquels s'ajoute le poste laissé vacant par Mme Corbaz.

Le Comité directeur de l'ARASMA et la Municipalité ont mené cette réflexion de concert et ont offert le choix à l'actuel chef de service et directeur qui a décidé de consacrer dorénavant son temps exclusivement pour l'ARASMA.

La Municipalité se réjouit de collaborer avec M. Daniel Vouillamoz au niveau de la région et le remercie d'ores et déjà de la qualité du travail, de sa constante écoute des problématiques sociales et de son état d'esprit orienté vers la recherche de solutions.

Ainsi, le poste a été mis au concours. Au terme du délai de postulation, la Municipalité a reçu 36 dossiers de candidature. 9 candidats ont été reçus pour un premier entretien et 3 pour un second tour.

La Municipalité a porté son choix sur M. Stephan Hurzeler, né le 13 octobre 1965, domicilié à Bossonnens. Il entrera en fonctions le 1^{er} juillet 2011.

M. Hurzeler est ressorti du lot et a fait l'unanimité, tant par la richesse de sa personnalité que par ses compétences acquises dans ses précédentes expériences professionnelles et personnelles.

Il est titulaire d'un master en administration publique de l'IDHEAP. Il a suivi un bachelor-HES en travail social, option animateur-socio-culturel. Il a 2 CFC, un d'agriculteur et un d'employé de commerce, formation qu'il a complétée avec un cours de technicien en marketing au SAWI à Bienne.

Il a été animateur socio-culturel dans un centre de quartier à Lausanne puis de 2002 à 2008 responsable du travail social de proximité au Service animation Jeunesse de la Ville de Vevey. Depuis 2008 et jusqu'en 2010, il a été Directeur de la Fondation Cherpillod à Moudon

Ces 10 dernières années, il a dirigé le développement de différentes structures novatrices dans le domaine de la jeunesse, l'action sociale, l'insertion socio-professionnelle, l'éducation spécialisée ainsi que l'intégration des populations migrantes.

Ces expériences lui ont permis d'acquérir une solide connaissance des politiques sociales de notre Canton et de développer une capacité à mettre en place des structures qui correspondent aux attentes du politique et des lois en vigueur tout en tenant compte des besoins des bénéficiaires des prestations.

La Municipalité se réjouit de collaborer avec lui et de pouvoir compter sur cette nouvelle ressource pour concrétiser les défis qui l'attendent.

M. le Municipal Eric ZUGER fait une présentation succincte des comptes 2010.

En préambule et au nom de la Municipalité, il regrette de ne pas avoir pu informer le Conseil communal des résultats des comptes 2010 avant le communiqué de presse et la présentation qui a été faite aux médias, ceci pour une question d'agenda. La Municipalité essaiera de faire mieux l'année prochaine.

Les comptes 2010 montrent un déficit ordinaire de CHF 2.8 millions, contrairement aux 6 années précédentes où ils ont été bénéficiaires. Les résultats sont néanmoins meilleurs que ce que prévoyait le budget (déficit de CHF 4,7 millions). En effet, par rapport à ce dernier, les charges sont meilleures d'un demi-million et les revenus de 1,3 million.

L'amélioration des revenus est due à une augmentation des revenus d'impôts de CHF 0,7 million, des revenus financiers de CHF 0,1 million et des taxes, émoluments et ventes de CHF 0,5 million.

Les charges sont moins élevées grâce à une économie de CHF 0,6 million pour les autorités et le personnel, CHF 0,2 million d'intérêts passifs et CHF 0,7 million d'aides et subventions. Par contre elles sont plus élevées de CHF 0,5 million pour les biens, services et marchandises, de CHF 0,9 million pour les remboursements et subventions aux collectivités publiques et de CHF 0,8 million pour des attributions à des fonds spéciaux.

Pour les charges et revenus de fonctionnement, on peut constater que les charges ordinaires augmentent par rapport à 2009 mais que leur total reste stable. Le budget des charges est respecté. La baisse des revenus par rapport à 2009 est quant à elle due au recul des recettes fiscales.

Les recettes de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales est en baisse par rapport à 2009. Le point d'impôt se situe donc à 39,1 contre 43,3 en 2009. Cette baisse de recettes d'impôts sur les personnes physiques et morales est néanmoins compensée par une forte hausse de recettes provenant de l'impôt à la source de CHF 2.7 millions et sur les successions et donations de CHF 2,8 millions.

Concernant les investissements pour lesquels le budget prévoyait un montant de CHF 18 millions, ils s'élèvent finalement à 7,4 millions, ceci pour cause de retards, de problèmes de mise à l'enquête et de problèmes techniques.

M. Züger mentionne encore un bon degré d'autofinancement de 108.5% (néanmoins en recul par rapport à 2009) ce qui a permis de financer entièrement certains investissements pour un montant de 7,3 millions. Une forte augmentation des liquidités à CHF 15 millions au 31.12.2010 a servi à payer diverses factures importantes en janvier 2011.

L'endettement brut se monte à CHF 73 millions et est en légère hausse par rapport aux comptes 2009. Par contre, l'endettement net est en diminution puisqu'il correspond à CHF 1'018.00 par habitant en 2010 par rapport à CHF 1'062.00 en 2009. Cela montre un endettement faible, permettant à la Ville de poursuivre sa politique économique, sociale et culturelle. De plus, cette

dernière dispose d'un fonds de réserve de CHF 13 millions pour soutenir les grands projets d'investissements (construction de la piscine régionale couverte, infrastructures mobilité douce, PALM).

M. Egon LOEHLE revient sur l'explication de M. Züger qui mentionne que le recul des recettes fiscales provient essentiellement de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques. La Municipalité a laissé entendre, au travers de la presse, qu'il n'y a pas de soucis à se faire, que la dynamique de la ville est suffisante et qu'il va se construire beaucoup de logements, ce qui va amener de nouveaux citoyens, donc de nouveaux impôts. Durant la campagne pré-électorale, il a souvent été fait mention du manque de logements à loyers modérés et subventionnés à Morges. M. Loehlé demande comment, avec une augmentation de logements de ce type, il va être possible de résoudre cette situation financière et améliorer les recettes.

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond que la ville n'est pas propriétaire de l'ensemble des parcelles et qu'elle ne peut pas décider du caractère de toutes les constructions qui se produiront à Morges durant les 5 prochaines années. La majorité des constructions de logements sont faites par des privés, propriétaires de terrains, qui décident librement d'y ériger des bâtiments avec plus ou moins de capacité. Ce sont donc des constructions libres d'interventions publiques outre le fait de délivrer des autorisations. De ce fait, la plupart des logements qui vont être construits ces prochaines années seront d'ordre privé donc pas à caractère social.

Il y a par contre plusieurs terrains qui pourront accueillir des logements à caractères divers, que ce soient des logements subventionnés ou classiques. Il y en a d'autres dont la commune est propriétaire pour lesquels la Municipalité est en train d'élaborer des stratégies et où il est prévu de construire des logements, en collaboration avec des Coopératives, qui s'adresseront à la classe moyenne.

En conclusion, un peu plus de 500 logements devraient voir le jour ces prochaines années à Morges. Une partie sera à caractère privé, une autre à caractère social et la dernière s'adressera à la classe moyenne. Cela amènera donc une mixité des revenus.

M. le Municipal Eric ZUGER ajoute que la prévisibilité des recettes fiscales est particulièrement délicate à établir. Ces dernières années, elles ont été importantes. La Municipalité a donc demandé des informations à l'Administration cantonale des impôts qui lui a expliqué que pour les années 2007 et 2008, ces différences provenaient de rattrapages sur les années précédentes et que cela relevait d'une situation exceptionnelle. De plus le canton a mis en place un nouveau logiciel de facturation pour l'impôt à la source en 2009, année pendant laquelle il n'y a eu que peu de facturation. Il y a donc également eu un rattrapage en 2010 qui devrait encore continuer en 2011. Ces informations n'étaient pas connues lors de l'établissement du budget. A noter également que sur les comptes 2010, les recettes des entreprises ont été plus faibles. Ceci pourrait être dû à une prévision peu optimiste des bénéfices des entreprises. La commune a par ailleurs dû rembourser certains montants sur les impôts que les entreprises avaient payés antérieurement.

A noter encore que l'Administration cantonale des impôts a mis en place une transmission par voie informatique des résultats des documents fiscaux ce qui permet de faire un suivi mois par mois des recettes fiscales.

4. Rapport-préavis de la Municipalité

N° 20/4.11 Demande d'un crédit de CHF 42'000.00 pour l'année 2011 et ajout d'une ligne au budget de CHF 50'000.00 par année en faveur des aménagements cyclables en Ville de Morges.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Marlyse ALBIEZ	Jean-Jacques AUBERT	Egon LOEHLE
Nicola LOFOCO	Jean-Jacques REGAMEY	Michel REYNOLDS
Jean-Bernard THULER		

N° 22/4.11 Modification du règlement du Conseil communal – Commission permanente des pétitions – Réponse à la motion Jean-Hugues Busslinger.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	Philippe BECK	Adrien BUSCH
Jean-Hugues BUSSLINGER	Patricia DA ROCHA	Béatrice GENOUD-MAURER
Catherine HODEL		

5. Préavis de la Municipalité

N° 19/4.11 Demande d'un crédit de CHF 774'000.00, soit de CHF 42'000.00 en 2011 pour le remplacement du fourgon de transport à la Direction du patrimoine, de CHF 512'000.00 en 2012 pour le remplacement du camion-grue équipé d'un crochet-lift à bennes (CHF475'000.00) et l'acquisition d'une fourgonnette/monospace des services techniques (CHF 37'000.00) et de CHF 220'000.00 en 2013 pour le remplacement de la balayeuse de route à la Direction des infrastructures et énergies.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Frédéric AMBRESIN	Richard BOUVIER	André CARRARA
Emmanuel GENTON	François HENRY	François LLAVADOR
Bruno PETRUCCIANI		

N° 21/4.11 Modification du règlement pour la Municipalité concernant les exigences pour le suivi des participations communales.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	Giuseppina BIERI	Esther BURNAND
Cedric FAVRE	Lucien REY	Christian SCHWAB

Vincent TETAZ		
---------------	--	--

6. Rapports de commissions

N° 13/3.11 *Direction des infrastructures et énergies*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 524'000.00 TTC pour l'entretien du réseau routier, la pose de la fibre optique et l'amélioration de la mobilité douce aux avenues de la Gottaz (Est) et Henri-Monod –
Reprise de la discussion.

M. Adrien BUSCH, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, fait part des informations complémentaires obtenues suite à la décision du Conseil du 9 mars dernier de reporter cet objet.

La commission s'est à nouveau réunie en date du 22 mars 2011 et a le plaisir d'informer le Conseil de ce qui suit :

A la suite des résultats du mandataire en charge de l'étude d'assainissement du bruit routier, il s'avère que le revêtement prévu initialement ne suffit pas à respecter les normes en vigueur. En effet, la valeur d'alarme était encore atteinte dans le locatif rouge carmin situé au bord de l'avenue Monod.

Après avoir demandé des informations au Canton sur les types de revêtement phono-absorbant existants, la Direction des infrastructures et énergies a demandé des nouvelles offres aux entreprises de travaux publics. Il sera ainsi posé un revêtement de type "Camaphone" sur l'ensemble du tronçon, permettant ainsi de faire descendre les émissions sonores de 2 décibels supplémentaires.

Sur l'aspect financier, le choix de cette solution, ainsi que le marché du génie civil aujourd'hui très concurrentiel par manque d'activité, n'engendreront aucune augmentation du montant prévu initialement dans le préavis. Selon la Direction des infrastructures et énergies, le résultat de son second appel d'offre permet ce soir de proposer au vote le rapport avec un montant tel que prévu initialement.

De plus, en posant ce revêtement phono-absorbant très performant, notre commune pourra obtenir une subvention fédérale s'élevant, selon la Direction des infrastructures et énergies, à plus de CHF 20'000.00.

Fort de ces trois éléments, M. Busch encourage les membres du Conseil à voter les conclusions du rapport initial et à soutenir ainsi la pose de ce revêtement phono-absorbant nécessaire.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 524'000.00 pour l'entretien du réseau routier, la pose de la fibre optique et l'amélioration de la mobilité douce aux avenues de la Gottaz (Est) et Henri-Monod;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 26'200.00 par année, à porter en compte dès le budget 2012.

N° 18/4.11 *Direction des espaces publics*
Direction du patrimoine

Objet : Demande d'un crédit de CHF 500'000.00, subsides non déduits, pour la rénovation des terrains de sport communaux de Beausobre et Chanel.

Mme Magali ZUGER, Présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 500'000.-, subsides non

déduits, pour la rénovation des terrains de sports communaux de Beausobre et Chanel;

2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en vingt ans, à raison de CHF 25'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2012.

7. Motion Jean-Jacques Aubert "Encourager l'usage de la voiture électrique par la mise à disposition de bornes de recharges" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Au nom de la Municipalité, **M. le Municipal Frédéric JOMINI** répond que le développement des véhicules électriques semble être en plein essor mais que très peu de modèles sont proposés sur le marché. Le coût d'achat reste très élevé en comparaison à des modèles similaires propulsés par d'autres énergies et leur autonomie très limitée.

Les contacts établis par la Direction des infrastructures et énergies avec la Romande Energie laissent apparaître des possibilités de collaboration pour la pose de bornes sur le territoire morgien, sur des sites stratégiques comme les parkings de centres commerciaux, du P+R de la Gare ou du Parc des Sports.

La Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion.

M. Jean-Jacques AUBERT remercie la Municipalité de sa détermination. Malgré la crise du nucléaire, il pense que l'électro-mobilité a de l'avenir, les investissements dans ce domaine étant colossaux et les besoins avérés.

Depuis le dépôt de cette motion, l'offre de véhicules électriques s'est encore élargie et, durant l'année 2011, d'autres grands constructeurs automobiles en proposeront. A titre d'exemple, la Ville de Zürich estime pouvoir supporter jusqu'à 20'000 véhicules électriques avec son réseau actuel. Il est donc évident que ce genre de véhicules viendra compléter harmonieusement l'offre actuelle de véhicules hybrides et à gaz naturel déjà appréciés en milieu urbain ou périurbain.

M. Aubert estime pertinent d'envisager l'installation de 1 ou 2 bornes de recharge rapide en Ville de Morges et encourage les membres du Conseil à soutenir cette motion.

Mme Claudine DIND estime qu'il est important de n'écarter aucune proposition dans le domaine des déplacements et de l'environnement. Par contre, il est important d'étudier les avantages qu'aurait une ville aussi peu étendue que Morges à favoriser la venue dans le centre-ville de quelques voitures qui, à court terme, n'auront peut-être que peu d'impact sur notre environnement. Ceci d'autant plus que le Canton oblige les villes à densifier, ce qui favorisera toujours plus le développement des transports publics.

Pour le futur immédiat, ne devrait-on pas avoir d'autres priorités, comme la mobilité douce, les transports publics, le co-voiturage, voire le pédibus, au moment où une coordination vaudoise vient de se mettre en place ? Morges est déjà pionnière dans de nombreux domaines et Mme Dind se demande s'il ne vaut pas mieux attendre un peu pour favoriser et sponsoriser une technologie encore en plein développement. En effet, il est très possible que les améliorations avancent vite pour les véhicules électriques.

Mme Dind demande, selon l'article 62 du règlement du Conseil communal, de renvoyer cette motion à l'examen d'une commission.

Cette proposition est soutenue par plus de 10 membres et cette motion est donc renvoyée à l'examen d'une commission qui sera nommée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

8. Motion Rémy Delalande "Pour l'adoption d'un nouveau règlement de Police, ainsi que la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour prévenir la mendicité et le désœuvrement en ville de Morges" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Chaque membre du Conseil a reçu une réponse écrite et le texte de cette dernière figure uniquement en annexe 1 du PV original.

M. Rémy DELALANDE remercie la Municipalité de sa détermination. Néanmoins, son refus de prendre en considération cette motion n'est pas acceptable pour le Groupe UDC, de même que pour de nombreux Conseillers communaux.

Dans la détermination de la Municipalité, on lit que 32 mineurs mendiants ont été identifiés en 2010. M. Delalande estime que c'est déjà trop. La Municipalité se réfugie derrière le fait que ni la Confédération, ni le Canton n'ont légiféré efficacement en la matière. Dans les faits, il y a un véritable vide juridique que personne ne cherche à combler. Morges doit agir sans attendre que le Canton ne le fasse.

La mendicité sous toutes ses formes, déguisée ou pas et surtout en présence de mineurs, doit être interdite dans notre règlement de Police. La Police intercommunale de la Riviera a déjà agi et l'effet concret ne s'est pas fait attendre. Pourquoi pas Morges ?

Concernant les morgiens désœuvrés qui occuperaient occasionnellement le secteur de la Gare, il faut néanmoins remarquer que la vente de drogue y est monnaie courante et que le coin près du photomaton est un véritable lieu de deal. Nier ou minimiser cette situation n'est pas acceptable car cela contribue au grignotement progressif de l'espace public. Il ne s'agit pas de stigmatisation injuste mais bien de remettre la Gare comme lieu de rencontre intermodal et non pas un endroit où les citoyens n'osent plus s'attarder tard le soir. Pour toutes ces raisons, M. Delalande demande aux membres du Conseil communal de soutenir cette motion.

M. Denis PITTET relève que le sujet de la motion est la mendicité et que, à sa connaissance, il n'y a pas de mendiants sur la place de la Gare. Bien évidemment, il y a quelques personnes dites "droguées", néanmoins ce ne sont pas des consommateurs invétérés étant donné que lors de ses contrôles, la Police n'a jamais pu constater d'infractions.

Au nom du Groupe SVI, **M. Laurent BEAUVERD** regrette les propos de M. Delalande et estime qu'agir sur les conséquences et non sur les causes n'est pas une solution. De plus, stigmatiser la place de la Gare revient à renforcer le sentiment d'insécurité. Il invite les membres du Conseil communal à soutenir la position de la Municipalité.

Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 47 voix, acceptée par 21 voix et 18 personnes s'abstiennent.

9. Motion Frédéric Ambresin "Pour plus de transparence dans nos débats" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité, **Mme la Syndique Nuria GORRITE** répond que comme il s'agit d'un sujet concernant uniquement le Conseil communal, la Municipalité ne désire pas se déterminer.

M. Frédéric AMBRESIN explique qu'il est formateur en informatique pour la Ville de Morges, qu'il fait partie du Passeport-Vacances de Morges et environs, subventionné notamment par la commune et pour lequel il a une part d'activités rémunérée et une autre part en tant que bénévole et qu'il est également Lieutenant astreint au sein de l'ORPC de Morges.

Ces informations sont celles qu'il devrait indiquer au Bureau du Conseil une fois par année si cette modification du Règlement était acceptée. Il devrait de plus annoncer par oral, avant toute intervention, les liens d'intérêts concernant le sujet en discussion.

Cette mesure, contrairement à ce qu'on peut lire dans certains courriers des lecteurs, ne vise pas à interdire la parole à quiconque dans cette assemblée, mais à la replacer dans son contexte (il tient d'ailleurs à rassurer Mme Cachin en l'informant qu'il pratiquait déjà le bénévolat bien avant qu'elle ne l'encourage à le faire). Par ailleurs, à aucun moment, il n'a dit que les personnes ayant des intérêts dans une association étaient financièrement intéressées. Insinuer le contraire serait dénaturer gravement ses propos.

Par contre, que l'on soit rémunéré ou non, la notion de lobby est une réalité dans le milieu politique, à tous les niveaux, et c'est parce que nous sommes élus par les citoyens de notre commune que nous leur devons la transparence et qu'ils ont le droit de savoir qui nous sommes et quels intérêts nous défendons.

Il s'agit d'une mesure simple, facile à mettre en œuvre à l'aube d'une nouvelle législature et qui ne coûte rien. Si certains, contrairement à M. Ambresin, peuvent considérer qu'elle n'apporte aucun bénéfice, il est clair qu'elle n'est pas néfaste au bon fonctionnement du Conseil communal. D'ailleurs, si plusieurs d'entre eux se sont dotés d'un tel dispositif, c'est que ce ne doit pas être si insoutenable que cela.

Ayant pratiqué et pratiquant encore des activités bénévoles, M. Ambresin connaît la valeur de ce travail dans notre société. Il ne s'agit évidemment pas de stigmatiser ou décourager les bénévoles mais plutôt de mettre en lumière leur action.

Au final, la question pourrait même se poser de ce qu'ont à cacher les personnes qui sont contre ce principe. M. Ambresin invite les membres du Conseil à soutenir sa motion.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER reconnaît que plusieurs communes appliquent cette manière de faire et que cela mériterait de connaître comment la Ville de Lausanne, par exemple, agit et quels sont les intérêts qui sont déclarés.

M. Busslinger demande, selon l'article 62 du règlement du Conseil communal, de renvoyer cette motion à l'examen d'une commission.

Cette proposition est soutenue par plus de 10 membres et cette motion est donc renvoyée à l'examen d'une commission qui sera nommée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

10. Motion du Groupe SVI "Donnons nous les moyens de concrétiser le Plan d'agglomération Lausanne-Morges en partenariat avec le Schéma directeur de la région morgienne et les communes" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Au nom de la Municipalité, **M. le Municipal Frédéric JOMINI** répond que le "Projet d'agglomération Lausanne-Morges" (PALM) a vu le jour formellement. Une convention a été établie engageant la Confédération, le Canton, les associations régionales et les communes à travailler conjointement pour faire face aux défis futurs liés à la mobilité, à l'augmentation du nombre d'habitants et à la qualité de vie.

Tout en préservant leur autonomie, les communes se sont organisées en schémas directeurs pour piloter les projets intercommunaux. Les schémas directeurs coordonnent les nombreuses études permettant un aménagement cohérent et harmonieux de l'agglomération, de façon concertée, en partenariat avec la région et le Canton, et dans un intérêt commun.

La Confédération a évalué le PALM parmi les projets les plus efficaces de Suisse et l'a soutenu financièrement dès 2008 (projet de "1^{ère} génération"). Cette appréciation s'est basée sur 4 critères d'efficacité : l'amélioration qualitative du système des transports, une urbanisation clairvoyante, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la sécurité du trafic. Elle a octroyé des montants importants pour la réalisation des projets de l'agglomération pour la période de 2011 à 2014. Aujourd'hui déjà, alors que certaines mesures se réalisent, d'autres sont affinées en vue d'obtenir un financement pour la période suivante de 2015 à 2018.

Les communes devront dans ce cadre voter des crédits importants et il est primordial que le Conseil communal de Morges soit informé des réalisations concrètes qui seront entreprises sur son territoire.

La Municipalité ne s'oppose donc pas à la prise en considération de cette motion.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER relève que cette motion poursuit de nombreux buts, en particuliers d'information mais également la création d'un fonds intercommunal. Cette motion est une partie d'une autre, déposée au Grand Conseil par M. le Député Junod, qui demande un fonds pour la mobilité douce d'un montant de CHF 2 milliards.

M. Busslinger estime que cela mérite quelques examens complémentaires et demande, selon l'article 62 du règlement du Conseil communal, de renvoyer cette motion à l'examen d'une commission.

M. Adrien BUSCH comprend que l'on puisse l'accuser de faire du copier-coller, mais il estime ne pas être le seul. Sur la question du fonds, il explique que ce dernier pourrait permettre une réalisation plus rapide des projets car les plans d'agglomération sont soumis aux lenteurs institutionnelles liées au grand nombre d'acteurs existants. Ce fonds pourrait simplifier les procédures et donc les investissements futurs.

M. Busch invite les membres du Conseil à considérer la réalisation de ce fonds comme un facilitateur de la complémentarité entre les communes pour la réalisation des projets. L'agglomération n'a de sens que si chaque acteur tire à la même corde et si l'ensemble des projets sont réalisés d'un bout à l'autre de la chaîne. Il rappelle encore que la Confédération et le Canton se détermineront sur leur financement en fonction de la volonté du terrain à réaliser des projets. Les communes doivent non seulement démontrer la pertinence des projets mais également leur degré de maturité. La création d'un fonds va dans ce sens. Finalement, il rappelle que l'essor économique est aussi dépendant des infrastructures de transports et M. Busch encourage les membres du Conseil à soutenir sa motion et à rejeter son renvoi en commission.

La proposition de M. Busslinger est soutenue par plus de 10 membres et cette motion est donc renvoyée à l'examen d'une commission qui sera nommée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

11a. **Projet de décision de Laurent Pellegrino demandant à la Municipalité "de reprendre, sans plus attendre, les négociations avec les propriétaires en vue de la réalisation d'un parking public souterrain de 2 étages aux Charpentiers-Nord" - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal**

Les membres du Conseil ont reçu une détermination de la Municipalité à cette interpellation par mail le 4 avril dernier. Cette dernière est uniquement jointe en annexe 2 au PV original.

M. Laurent PELLEGRINO s'exprime en ces termes :

Le projet d'un parking public aux Charpentiers-Nord est dans une impasse. Dans la détermination qui nous a été remise par la Municipalité lundi soir, les arguments sont complets, toutes les parties font bloc et ne laissent aucune possibilité d'ouverture.

Domage qu'on n'ait pas été capable d'obtenir à l'époque la même unanimité des services et des propriétaires au moment d'entreprendre quelques chose pour le bien de la collectivité. Il aurait été préférable que la Municipalité sorte la grosse artillerie au moment de faire aboutir la création du parking public plutôt que de l'utiliser pour répondre à mon projet de décision.

En lisant la longue sentence de notre exécutif, je me suis senti comme l'accusé à la barre. J'attendais une réponse, ce fut un véritable réquisitoire. Cela dit et c'est bien connu, la meilleure défense c'est l'attaque et cette logorrhée de 20 pages me confirme dans mon opinion que la Municipalité choisit de ne pas assumer son manque de combativité et son incapacité à faire aboutir le projet.

En effet, je n'ai pas perçu le moindre soupçon d'autocritique dans ce texte. En revanche, j'ai appris une chose : c'est que la prochaine fois que je demanderai aux Autorités de se déterminer sur un projet, je m'adresserai directement à ceux qui gouvernent réellement notre ville, soit Maître Thévenaz, avocat à Lausanne et Mme Payot Diouf, urbaniste à l'Etat de Vaud.

Vous l'aurez compris, si vous avez eu le courage d'aller au bout de la réponse, aujourd'hui, nous ne pouvons pas revenir en arrière sans une modification du Plan de quartier. Ceci aurait pour conséquence un probable retard sur la construction des immeubles, ce qui n'est pas acceptable, je comprends donc la position des propriétaires.

Dans cette affaire, tout s'est joué en décembre 2008. La Municipalité a pris la décision d'abandonner le projet d'un parking public aux Charpentiers-Nord. Elle nous l'a fait savoir par le biais de la communication N° 55/12.08. Il était dès lors difficile de corriger le tir en 2011. Personnellement, j'ai quelques regrets, c'est un euphémisme. Suite à l'avalanche de ces avis d'experts dans la réponse, je ne sais plus si j'ai toujours le droit de m'autoriser d'avoir un avis contraire à celui de la Municipalité. Au moins, j'ai appris une chose : quand on n'a pas la volonté et l'enthousiasme de faire changer les choses, il reste toujours le recours aux règles et aux règlements.

Ce soir, en continuant à croire que ce parking aurait été utile pour l'attractivité du centre-ville, en persistant à penser que c'était la solution la moins coûteuse et incontestablement la plus rapide à réaliser, j'ai l'impression d'être un desperado. Mais je me rassure, je ne suis pas le seul dans ce cas. A côté de moi, il y a 760 personnes qui pensent la même chose et qui l'ont fait savoir en signant une pétition que je vous remets en main propre, Mme la Présidente. Ces signatures, recueillies en quelques marchés traduisent bien la nécessité incontournable d'un parking public.

Grâce ou à cause de l'étude sur la politique du stationnement public (l'avenir nous le dira), la Municipalité a dirigé ou baladé (l'avenir nous le dira aussi) le Conseil communal et au passage les commerçants quant à l'opportunité de créer un parking public souterrain sous les quais de Morges. Ce soir, dans la mesure où la Municipalité ose répondre à ma question sans avoir recours à d'autres experts avant de se déterminer, j'aimerais qu'elle nous dise, simplement et en quelques phrases, si elle a toujours la ferme volonté de faire aboutir ce projet de parking sous les quais. J'aimerais qu'elle nous dise si elle tient à y mettre toute son énergie et son pouvoir de conviction. J'aimerais qu'elle nous dise enfin si cette énergie et ce pouvoir de conviction ne disparaîtront pas à la première remarque négative du Canton. Je souhaiterais également qu'elle informe régulièrement le Conseil communal de l'avancement de ce dossier.

Compte tenu de ce qui précède, je retire mon projet de décision.

Laurent Pellegrino

Mme la Syndique Nuria GORRITE rappelle que lors de la séance du Conseil communal du 9 mars 2011, M. Laurent Pellegrino avait fait sensation en expliquant qu'entre le 11 février et le 9 mars 2011, il y avait eu des rebondissements dans cette affaire et qu'il avait eu des contacts avec les propriétaires qui étaient d'accord de revenir sur leur décision et sur ce qu'ils avaient affirmé à de nombreuses reprises à la Municipalité depuis 2008, tant par oral que par écrit. Il mentionnait également qu'il y avait lieu de se dépêcher puisque tout avait été ficelé par des négociateurs de l'ombre, inconnus de la Municipalité. Mme Gorrite avait alors répondu que la Municipalité allait, en toute sérénité, faire un travail de recherche de vérité.

Une législature est sur le point de se terminer, une autre de commencer et les élus ont et devront prêter serment dont, en outre, promettre d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux. Cette recherche de vérité, la Municipalité l'a faite et pour M. Pellegrino cela s'apparente à recourir à des avis d'experts et à ne pas avoir le courage de ses opinions.

Quand on fait de la politique, il faut savoir à quel échelon on le fait et dans quel organe on s'inscrit. Le Conseil communal a à se prononcer sur un certain nombre de points et la Municipalité a d'autres compétences qui s'inscrivent dans un périmètre légal plus large, qui s'exercent avec une force claire qui est le vote du législateur cantonal. Ce n'est donc pas Mme Payot Diouf qui dirige notre ville, cette affirmation n'est pas admissible.

La Municipalité estime avoir répondu à toutes les questions qui ont été soulevées lors du dernier Conseil communal de la manière la plus sérieuse et la plus circonstanciée possible, en veillant à ne laisser plus aucun doute sur le périmètre dans lequel s'inscrit ce dossier.

Ce que M. Pellegrino affirme est tout simplement faux. La Municipalité n'a jamais manqué de combativité, mais elle doit, tout comme le Conseil communal, s'inscrire dans un périmètre légal et rechercher la vérité.

La vérité, c'est que M. Pellegrino n'a pas eu de contact avec les propriétaires directement. La vérité c'est que, contrairement à ce qu'il affirme, il y a lieu de refaire un addenda au Plan de quartier et la procédure qu'il a indiquée lors de la dernière séance est tout simplement fausse. Il y a 3 avis qui l'attestent.

La Municipalité fait appel à des avis d'experts car le Conseil communal met en doute ses affirmations. Ce sont ces experts qui s'expriment en légalité lorsque les projets leur sont soumis. Si, par hypothèse, le Conseil communal avait donné suite au projet de décision de M. Pellegrino, la Municipalité se serait retrouvée devant les autorités cantonales qui auraient rétorqué, de la même manière qu'en 2008, qu'ils ne pouvaient pas entrer en matière à ce stade parce que le Plan de quartier ne prévoit pas cette possibilité.

La Municipalité, au terme de toute cette aventure, a un goût amer dans la bouche. Elle l'avale car elle souhaite résolument se tourner vers l'avenir. Elle estime que dans cette histoire, il y a des gens qui ont tenu des doubles langages; c'est avéré. Elle ne souhaite pas polémiquer sur cette histoire, c'est la raison pour laquelle toutes les pièces concernant ce dossier ont été transmises afin que chaque membre du Conseil puisse se faire une opinion, puisse savoir à quel stade de procédure en est ce projet et quelles ont été les actions des uns et des autres.

La Municipalité actuelle, et sans doute la future puisque tous les candidats qui ont été élus l'ont dit dans leur programme, ont affirmé être résolument engagés dans l'étude de l'implantation d'un parking souterrain au centre-ville. La Municipalité a donné priorité à un parking sous les quais parce que c'est celui qui ressort en tête de l'analyse de tous les partis politiques et les représentants de la société civile qui ont travaillé pendant des mois sur ce projet. Ce travail, on ne peut pas le gommer en disant que la Municipalité baisse les bras. Le Conseil communal a accordé un crédit d'étude pour ce projet de parking sous les quais et est donc courant de ce qui se fait et que si ce projet ne peut aboutir, une nouvelle étude se fera au Parc des Sports.

Cette étude est actuellement menée en partenariat avec le Canton et la Confédération. Il est possible qu'à certains moments l'un de ces acteurs émette des doutes et des recommandations, mais à chaque étape la Municipalité fera valoir les droits des morgiens et des morgiennes à disposer d'un espace de stationnement souterrain. La Municipalité réussira à convaincre l'ensemble des acteurs concernés par ce dossier car elle peut maintenant tourner la page difficile du projet de parking aux Charpentiers-Nord.

11b. **Interpellation Pierre Marc Burnand "A propos du devoir d'information, du devoir de transparence et du devoir de sérénité de la Municipalité à l'égard du Conseil communal" – Réponse de la Municipalité.**

Les membres du Conseil ont reçu une réponse de la Municipalité à cette interpellation, par mail le 4 avril dernier. Cette dernière est uniquement jointe en annexe 3 au PV original.

M. Pierre Marc BURNAND intervient en ces termes :

Je remercie la Municipalité de sa réponse fouillée à mon interpellation, que j'ai lue avec un grand intérêt. Je posais des questions générales mais je prends acte que la Municipalité tient à les réduire au dossier Charpentiers-Nord. J'ai relu également avec beaucoup d'attention les déclarations multiples et parfois enflammées du dernier Conseil qui tournaient autour de cet objet et j'y décèle une manière d'appel à la contrition : c'est bien volontiers que je répons à cette attente et je vais donc commencer par m'excuser de tous les maux dont on m'accuse.

Je m'excuse de ne pas avoir su saisir le sens profond de la communication N° 55/12.08. On y lit (je cite) que "l'Etat a refusé d'approuver cet équipement, estimant que la justification de la nécessité de le réaliser n'est, en l'état, pas apportée". J'aurais dû comprendre que le Canton ne refusait rien du tout mais demandait simplement à la ville de faire les opérations dans le bon ordre (d'abord un concept global de stationnement, ensuite implanter les parkings), j'aurais dû sentir qu'une petite prolongation de délai était alors parfaitement supportable pour les propriétaires, j'aurais dû interpellier la Municipalité et lui demander de mettre au point à toute blinde le Plan de circulation, j'aurais dû la supplier de retourner vers les propriétaires avec une boîte de chocolat : je n'ai rien fait de tout ça, c'est une erreur grossière, je m'en excuse platement.

Je m'excuse aussi de n'avoir pas deviné, en avril 2010, alors que je présidais la commission Charpentiers-Nord II, que les services cantonaux étaient justement en train d'écrire des phrases sibyllines qui risquaient de donner à penser, à un lecteur non initié, que le Canton pouvait soutenir l'idée d'un parking public aux Charpentiers-Nord. Si j'avais été assez subtil pour avoir ce pressentiment, alors j'aurais demandé à la Municipalité de porter ce document à notre connaissance, on aurait pu en parler dans le cadre de la commission et peut-être du Conseil, la Municipalité aurait pu expliquer comment il fallait le lire et l'interpréter. Et si par accident un conseiller n'avait pas été convaincu des explications, il aurait eu tout loisir de faire tranquillement les vérifications nécessaires avant l'adoption du Plan de quartier. Tout le tintouin qui a suivi ne se serait pas produit; ce tintouin, c'est donc de ma faute : j'en suis tout confus et je m'en excuse.

Je m'excuse également de ne pas maîtriser suffisamment la langue française au point de comprendre exactement le contraire de ce que disent certains textes officiels. De ce point de vue, je remercie la Municipalité de son intention de mettre sur pied l'automne prochain une séance de formation par un juriste du SeCRI. Outre le perfectionnement bienvenu, cela nous donnera l'occasion de poser un certain nombre de questions qui continuent à nous tarabuster.

Je m'excuse enfin d'avoir cru qu'on pouvait se fier à des déclarations écrites d'un service de l'Etat et les prendre pour du bon argent. Ce que l'on a vécu ces derniers temps m'a beaucoup appris sur la valeur des textes officiels, qui non seulement peuvent parfois exprimer des idées très éloignées de la lecture primaire, mais qui par-dessus le marché peuvent ensuite être expédiés d'une chiquenaude dans les ténèbres extérieures avec l'explication foudroyante qu'ils n'auraient pas dû être écrits. J'ai fait preuve de naïveté, j'en suis désolé : je m'en excuse.

A ce propos je regrette que la lettre du Préfet, que Madame la Syndique voulait distribuer lors de notre dernière séance, n'ait pas été glissée – avec ma lettre – dans la dernière enveloppe du Conseil, car c'est aussi un morceau d'anthologie.

Je reviens maintenant brièvement à la réponse de la Municipalité à mon interpellation (qui, je le rappelle, posait des questions générales). Je prends acte que la Municipalité confirme qu'elle a traité le dossier Charpentiers-Nord avec toute la célérité nécessaire et je n'ai plus aucune raison d'en douter puisqu'elle l'affirme. Je relève tout de même quatre points qui continuent à m'interpeller :

- *Aux points 3.1 à 3.3, je relève le souci de respecter le devoir d'information et de transparence. Sans mettre en doute les intentions de la Municipalité, je me permets de souhaiter que l'application soit parfois un peu plus rapide. Je prends l'exemple de la lettre que les propriétaires des Charpentiers ont écrite le 5 juillet 2010 en réponse à l'amendement Bertrand Gilliard du 23 juin 2010. Elle nous a été lue le 9 mars dernier en séance du Conseil. Si elle nous avait été communiquée logiquement lors de notre séance de septembre 2010, cela aurait probablement évité quelques échauffements.*
- *Au point 3.4, je constate que la Municipalité a renoncé à répondre à ma quatrième question. Je prends acte que cette question restera ouverte et prends note du commentaire qui pourra figurer en bonne place dans le Petit Précis de langue de bois que je suis en train de rédiger.*

- *Au point 3.6, je suis heureux d'apprendre que la Municipalité et les services de l'Etat entretiennent d'excellentes relations : cela tranche singulièrement avec les déclarations enregistrées notamment dans le cadre de la Commission de gestion 2009 et il faut souligner cette heureuse évolution. Je forme le vœu que ces excellentes relations puissent dorénavant perdurer et que cela permette ainsi d'accélérer le traitement de dossiers jusqu'à maintenant indûment retardés par le Canton, ce qui a été source de multiples crispations dans le passé.*
- *Au même point 3.6 enfin, je suis heureux de lire que la Municipalité "a rebondi pour trouver une nouvelle piste de solution en vue d'implanter un parking souterrain au Centre-ville". Je me réjouis de cette bonne volonté. Je profite de dire ici, parce que je n'aimerais pas qu'on m'accuse dans quelques années d'avoir raté le train et de ne l'avoir pas dit assez tôt, que le parking sous les quais semble à beaucoup un projet mort-né tant les oppositions de toutes sortes se dessinent avant même que l'étude de faisabilité ne soit terminée. Je forme donc le vœu que la Municipalité lance en parallèle une étude d'implantation d'un parking souterrain au Parc des Sports, en synergie évidente avec le projet de piscine couverte. C'est important de lancer cette étude maintenant pour qu'on ne vous accuse pas dans quelques années d'avoir utilisé le parking sous les quais comme alibi pour ne rien faire ailleurs.*

Je vous remercie de votre écoute.

Pierre Marc Burnand, conseiller communal

M. Jean-Bernard THULER se réjouit de l'initiative anti-papierasse du PLR. Il se dit lassé et fatigué par le nombre de pages écrites par M. Burnand. Les discussions traînent au sujet de ce parking malgré les réponses de la Municipalité, les citoyens n'ont plus confiance et il est difficile de faire de la politique si, à chaque virgule, on est repris avec 18 pages.

Au nom du Groupe SVI, **M. Laurent BEAUVERD** intervient au sujet des points 11a et 11b.

Le mois dernier, le Groupe SVI s'est exprimé sur l'acharnement que certains mettaient à faire passer des vessies pour des lanternes. Au vu des documents concernant le parking Charpentiers-Nord qui nous ont été remis en début de semaine, le Groupe SVI ne peut que constater que ses pires craintes sont dépassées. Les sentiments qui ressortent de cette saga sont amers.

En effet, notre rôle de Conseiller communal ou municipal est entre autre, comme accepté lors de l'assermentation, d'œuvrer pour le bien commun et d'avoir la vérité devant les yeux. Dans cette affaire, il semble que certains ont fait fi de cette mission et ont consciemment abusé de la confiance des citoyens avec de faux arguments et de faux renseignements.

Il est regrettable que la période électorale soit le théâtre de pareilles manœuvres. Les accusations portées à l'encontre de la Municipalité ont été graves. Plus généralement, c'est toute la crédibilité de notre classe politique qui a été atteinte à l'heure où la participation et l'engagement citoyens doivent être encouragés par des attitudes exemplaires de la part des élus. Les élections ne permettent pas tout. Le Groupe SVI ne peut que regretter ces faits avec la dernière vigueur et espérer que les citoyens pourront à nouveau croire que leurs élus, qu'ils soient de gauche ou de droite œuvrent pour leur ville. Il y a aujourd'hui plusieurs projets d'envergure qui sont traités par le Conseil et la création d'un parking au centre-ville en fait partie. Le Groupe SVI se réjouit de pouvoir mener, ensemble, ces défis pour l'avenir.

12. Interpellation Pascal Gemperli "Vente du P'tit train à la Ville de Rabat – sur des bons des rails ?"

Conformément à l'article 63 du règlement du Conseil communal, cette interpellation est appuyée par 5 membres, elle est donc développée par M. Pascal Gemperli et son texte figure en annexe 4 du PV.

Au nom de la Municipalité, **Mme la Syndique Nuria GORRITE** relève que cette interpellation ne s'adresse pas à la Municipalité puisque ce sujet ne relève pas d'un fait de l'administration communale mais plutôt de l'Office du tourisme de Morges. La Municipalité ayant un siège au sein du Comité directeur de l'Office du tourisme et entretenant des relations régulières avec ce dernier, elle a donc transmis ces questions à M. Yves-Etienne Kahn, qui s'est déterminé, en collaboration avec M. Ermanno Castelli, comme suit :

Selon la bonne forme, le P'tit train a été expertisé chaque année depuis son acquisition en 2005, dont la dernière fois en avril 2010. Il a circulé toute la saison 2010 à Morges et dans sa région, ceci jusqu'en septembre. Sa dernière utilisation publique a eu lieu le 5 décembre lors des urbaines en Ville de Lausanne, soit 3 jours avant la date de vente qui s'est effectuée le 8 décembre.

La particularité du P'tit train vient du fait que les pièces détachées, dont certaines étaient anciennes, provenaient de différents fabricants, ce qui rendait le remplacement de celles-ci difficile et surtout hors de prix.

Si le choix de l'Office du tourisme de Morges s'était porté sur la Ville de Vevey, cette problématique serait restée la même. De plus, notre souhait était depuis longtemps de développer des visites du vignoble morgien et la seule option possible était d'acquérir un modèle neuf et plus puissant pour les montées.

Le Maroc, comme les pays de l'Est (l'Office du tourisme espérait pouvoir revendre ce P'tit train dans un pays de l'Est) récupèrent régulièrement toute sorte de véhicules comme des camions, ambulances, etc., car des facilités de réparation et de rénovation sont habituelles dans ces régions à un tarif plus attractif que pour nous. Cette situation ne pose d'ailleurs aucun problème à l'acheteur qui est au courant de ce problème de pièces détachées.

De plus, le P'tit train pouvait difficilement rouler dans de mauvaises conditions météo. A Rabat, la météo étant plus clémente, ce véhicule ne présente aucun danger une fois réparé.

M. Yves-Etienne Kahn se dit navré de toute la polémique qui entoure la cession de ce P'tit train à la Ville de Rabat.

Le nouveau P'tit train de Morges sera inauguré le 30 avril.

M. Pascal GEMPERLI remercie la Municipalité de sa réponse et prend note que les acheteurs marocains ont bien été informés des déficits en matière de sécurité du P'tit train. Il précise que sa question n'était absolument pas d'ordre technique ou financier mais visait bien évidemment le choix des mots utilisés dans le Journal de Morges qui exprimait une attitude difficilement compréhensible. Il aurait préféré entendre des explications sur ce sujet plutôt que sur la disponibilité des pièces détachées ou la météo au Maroc. Il accepte néanmoins cette réponse et remercie la Municipalité pour avoir traité cette interpellation qui n'était pourtant pas un fait de son administration. Il souligne également que du point de vue du développement durable, la réutilisation du P'tit train est à saluer.

13. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens

Au nom de la Municipalité, Mme la Syndique Nuria GORRITE répond à la question de Mme Dominique-Anne Kirchhofer du 2 février 2011, concernant le développement du site Internet de la Ville de Morges.

La Municipalité rappelle que la refonte du site Internet "morges.ch" fait partie des projets de la nouvelle politique de communication. Cette refonte a démarré en 2010 comme prévu. Toutefois, le délai pour la mise en ligne a dû être reporté à la fin du 1^{er} semestre 2011 au lieu du 1^{er} trimestre. En effet, la société qui avait été mandatée ne fournissait pas les garanties nécessaires à la bonne exécution du travail. Cette situation a amené la Municipalité à révoquer le mandat à cette société et à le confier à une autre. Cette dernière a démarré le projet en janvier et travaille activement avec le groupe de travail interne afin que le nouveau site soit disponible avant l'été.

Mme Gorrite précise que la maquette, l'arborescence (rubriques principales et leur contenu) et la navigation du nouveau site ont été approuvées par le Copil "Internet". Le groupe de travail doit encore revoir sa présentation avec les Chefs de Service concernés.

Le nouveau site Internet sera orienté utilisateurs avec une structure simple et une navigation aisée. La première phase sera terminée à la fin du 1^{er} semestre et le site sera mis en ligne. Les autres applications plus spécifiques (extranet, intranet) feront partie de la 2^e phase et devraient être disponibles fin 2011.

Mme Dominique-Anne Kirchhofer remercie la Municipalité de sa réponse.

14. Questions, vœux et divers

Au nom des Groupes radical et libéral, **M. Vincent TETAZ** annonce que la 4^e édition de la Chasse à l'œuf aura lieu le dimanche 1^{er} mai 2011 dès 14h00 au Parc de l'Indépendance.

M. Jean-Marc PASCHE rappelle que le Conseil communal a adopté le PPA "En Bonjean" en novembre 2009, quartier pouvant accueillir aussi bien de l'habitation que des activités diverses.

A ce jour, il constate que deux propriétaires privés ont fait preuve de dynamisme en mettant rapidement en chantier de nouveaux bâtiments, destinés principalement à de l'habitation. Ils participent ainsi, à leur mesure, à réduire la pénurie chronique d'appartements à Morges.

Mais il constate également que notre commune, qui dispose de 3 parcelles totalisant 4'631 m², paraît peu pressée de construire les quelque 30 logements urgemment attendus par la population morgienne (le rapport de la commission du Conseil mentionnait que ces logements seraient *probablement à vocation HLM*).

Il pose les questions suivantes :

- La Commune de Morges, en tant que propriétaire du terrain, via sa Municipalité, envisage-t-elle de réaliser elle-même la trentaine d'appartements projetés ou va-t-elle confier cette réalisation à un organisme du type Coopérative d'habitation ou organisation similaire ?
- Dans ce dernier cas, quand la Municipalité présentera-t-elle à notre Conseil un préavis pour l'octroi d'un droit de superficie, permettant ainsi à son bénéficiaire de mettre en chantier au plus vite ces appartements ardemment souhaités ?

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO répond que la Municipalité ne souhaite pas construire elle-même sur cette parcelle, compte travailler avec des Coopératives d'habitation et ne souhaite pas faire du logement en marché libre, ce qui implique des contraintes légales que n'ont pas les promoteurs qui font ce genre de marché. La Municipalité est soucieuse de la problématique du logement à Morges et de l'importance d'avancer rapidement sur ce dossier.

Au vu de l'exiguïté du territoire morgien, elle est consciente de la nécessité d'utiliser judicieusement le terrain à sa disposition. C'est pourquoi elle a demandé aux directions concernées d'étudier les différentes possibilités qui s'offrent à elle en plus de la construction de logements subventionnés. Elle a entre autre demandé de se renseigner sur les pratiques en cours à Zürich ou à Genève. En effet, ces villes travaillent depuis de nombreuses années de diverses manières avec les Coopératives d'habitation, ceci autant pour construire du logement subventionné que du logement d'utilité publique, voire de l'habitat mixte, ce qui augmente l'offre en logements accessibles à la classe moyenne et favorise la mixité sociale. Ce travail a été fait et est en cours de finalisation. Un rapport sera remis à la Municipalité après les vacances de Pâques. Il exposera les différentes possibilités en tenant compte de la situation morgienne, du contexte légal vaudois ainsi que des avantages et inconvénients de chaque variante.

Le délai de réalisation dépendra de la variante choisie, au vu des bases légales cantonales existantes. Cet élément "temps" fera partie des avantages et inconvénients soumis à la Municipalité, tout comme la durabilité de chaque projet ou son aspect financier.

Le Conseil communal sera tenu au courant de l'avancement du projet.

Mme Esther BURNAND remarque que les fontaines sont déjà en fonction. Au vu de l'hiver et de ce début de printemps particulièrement secs, s'est-on inquiété du niveau de la nappe phréatique ?

M. le Municipal Frédéric JOMINI répond qu'il y a eu beaucoup de pluie au mois de décembre 2010 et en début 2011. La situation au réservoir du Morand est satisfaisante. La nappe phréatique a commencé à descendre mais ne présente actuellement pas de danger. La situation est suivie très régulièrement. S'il y a dans les prochains mois des économies d'eau à entreprendre, le Conseil communal en sera averti.

Mme Catherine HODEL revient sur le rapport-préavis N° 38/11.09, demandant un crédit de CHF 150'000.00 pour l'étude de l'avant-projet de construction d'un parking souterrain sous les quais, et son rapport de commission N° 7/2.10, dont les conclusions ont été acceptées par le Conseil communal.

Lors de la discussion sur cette demande de crédit, Mme la Syndique Nuria Gorrite a déclaré : *le Plan directeur des circulations est pratiquement terminé et a été soumis aux acteurs qui ont collaboré à cette étude.*

Elle pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Quand le Plan directeur des circulations va-t-il être présenté au Conseil communal ?

- Dans la dernière phrase du rapport-préavis avant les conclusions, il était mentionné que l'étude pourrait être réalisée en 9 mois à partir de l'attribution du mandat. Où en est cette étude ?

Au nom de la majorité des membres du Conseil communal, **M. Laurent BEAUVERD** tient à souhaiter à la Présidente ses meilleurs vœux pour ses 40 ans le 12 avril prochain.

La parole n'est plus demandée et la Présidente lève la séance à 22h14.

La Présidente

La Secrétaire

Valérie Merino de Tiedra

Jacqueline Botteron

Annexe 1 : Détermination de la Municipalité sur la motion Rémy Delalande "Pour l'adoption d'un nouveau règlement de Police, ainsi que la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour prévenir la mendicité et le désœuvrement en ville de Morges". Cette dernière est jointe uniquement à l'original du PV.

Annexe 2 : Détermination de la Municipalité sur Projet de décision de Laurent Pellegrino demandant à la Municipalité "de reprendre, sans plus attendre, les négociations avec les propriétaires en vue de la réalisation d'un parking public souterrain de 2 étages aux Charpentiers-Nord". Cette dernière est jointe uniquement à l'original du PV.

Annexe 3 : Réponse de la Municipalité à l'interpellation Pierre Marc Burnand "A propos du devoir d'information, du devoir de transparence et du devoir de sérénité de la Municipalité à l'égard du Conseil communal". Cette dernière est jointe uniquement à l'original du PV.

Annexe 4 : Interpellation Pascal Gemperli "Vente du P'tit train à la Ville de Rabat – sur des bons des rails ?" – développement.